

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Allier
Arrondissement de Moulins
Commune de Bresnay

15/12/2025-05

Date de convocation :
08/12/2025

Date d'affichage :
08/12/2025

Nombre de membres :
En exercice : 9
Présents : 0
Absents : 0
dont Pouvoirs : 0

Présents :
ALBERTINI Coraline
ALLIX Christian
CHERVIER Alain
GUILLOT Sandrine
DJAFRI Françoise
DUBUISSON Pierre
SLOMA Pascale
BENARD Raymond

Excusés : /

Absente :
CREVISIER Sabrina

Secrétaire de séance :
ALLIX Christian

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture :
Le

Et publication du :
.....

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence du Maire.

**OBJET : Délibération concernant la participation à l'opération « Classe verte »
du RPI des écoles de Besson-Bresnay 2025.**

Monsieur le Maire fait part de l'opération « classe verte » pour cette rentrée scolaire 2025 dont bénéficient les classes de CE2-CM1-CM2 (soit 49 élèves au total) du RPI Besson-Bresnay.

Ce projet a pour intérêt de renforcer la cohésion du groupe en début d'année scolaire, d'accéder aux activités de pleine nature et d'établir une pédagogie plus interactive.

Le coût total de cette opération s'élève cette année à 17 043.60€, le transport faisant l'objet d'une demande de subvention auprès la Région Auvergne-Rhône-Alpes (985.60€), le coût du voyage hors transport s'élève donc à 16 058€.

Le coût est réparti à parts égales entre :

- les communes de Besson et Bresnay (25% au prorata du nombre d'enfants de chaque commune, cette année, 18 enfants pour Bresnay et 3 élèves d'autre commune hors RPI),
- l'Amicale Laïque de Besson et Bresnay (25% - 4014.50€),
- la coopérative scolaire (25% - 4014.50€),
- les familles (25%).

Le cout par enfants s'élève à 81.93€, le montant concernant les trois enfants « autre commune » est répartie entre les deux communes Besson et Bresnay, le coût pour la commune de Bresnay est donc de $81.93 \times 19.5 = 1597.63$ €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré,

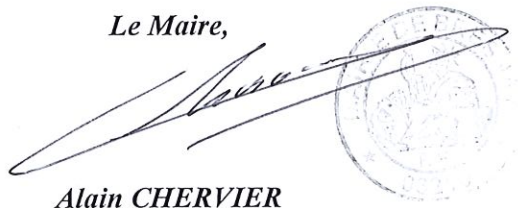
APPROUVE

1. le principe de la participation financière de la commune à l'opération « classe verte 2025 » pour un montant de 1597.63 €.

CONFIRME

1. que cette dépense est inscrite au Budget Primitif 2025.

Le Maire,



Alain CHERVIER

Fait et délibéré à la salle du conseil en la Mairie de Bresnay,
les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,
Au registre, sont les signatures.

Le secrétaire de séance :



